



CSE du 27/05/2026

INFORMATIONS DIRECTION

Programmation moteur/jour Mois Juin :

C8/C9 : 34
C10/C11/C13/XC13 : 174
TOTAL : 208

PR / CKD (Tous types) Mois Juin :

Arbres à cames : 604
Bielles : 0
Blocs : 11
Culasses : 137
Vilebrequins : 3

MOTEURS DELIBERES Fin Avril :

3248 moteurs

VOLUME TOTAL Fin Avril 2026 :

12 098 moteurs

TRANSPORTS SPÉCIAUX AVRIL 2026 :

4000 €

TOTAL 2026 :

54000 €

Intérimaires :

A ce jour, il y a 173 intérimaires.

Production 2026 :

Le prévisionnel est de 40 213 moteurs pour l'année 2026.

Marché poids lourds :

Fin Avril 2026

MARCHÉ Français : IVECO 7ème place avec 3,4% de part du marché.

Prochains CSE Ordinaire :

Mardi 30 Juin 2026 à 9h00.

Questions CGT

Entretiens :

Suite à la visite chez le médecin du travail à la demande du salarié, ce dernier se voit convoquer à un entretien entre lui et son RUTE afin d'obtenir des informations concernant son état de santé. Nous demandons que le salarié ait la possibilité de se faire accompagner par un autre salarié ou un représentant du personnel et que cet entretien soit réalisé par une personne neutre ou le référent handicap mis en place par madame la DRH.

Rép.Direction : « *Il est quand même pertinent que le manager et le salarié se rencontrent. Si le salarié a besoin d'être accompagné d'une tierce personne, il se dirigera vers le service RH.»*

Pour la CGT, cet entretien ne doit pas avoir lieu et d'autant plus avec son propre manager. Mais notre très « chère » DRH ne le voit pas de cette œil, il est vrai que son parcours professionnel démontre qu'elle ne vit que pour mettre des sanctions et certaines fois contre l'avis de sa propre direction.

Prime cadre :

Suite à votre annonce lors du CSE de mars de donner une prime supplémentaire aux salariés cadre, nous vous demandons de nous présenter le nombre de salarié-es concerné-es ainsi que le montant mini moyen et maxi de cette prime.

Rép.Direction : « *Le nombre de personne ne nous a pas été communiqué. Le montant mini est de 800€ et le maxi de 6500€.»*

Depuis le début d'année, nous avons demandé plusieurs primes pour l'ensemble des salariés...toujours refusées par notre direction. Au vue du prix du carburant, les fins de mois sont de plus en plus difficiles mais pour la direction, seuls les cadres comptent. Il est vrai que pour les monarques le caviar est indispensable.

Vivement le 14 juillet.

Article 13 :

Suite à notre mail du 8 janvier 2025 et la réponse de l'inspecteur du travail du 9 janvier 2025 concernant les téléphones portables, nous vous demandons de nous présenter les modifications de l'article 13 du règlement intérieur.

Rép.Direction : « *On vous présentera le mois prochain lors d'un CSSCT Extra.»*
Cela fait plus d'un an que l'inspection du travail a demandé cette modification car il est interdit d'interdire le portable.

Bilan télétravail :

Nous vous demandons de nous présenter un bilan sur l'accord télétravail pour l'année 2025 et le 1^{er} trimestre 2026.

- Nombre de salariés et services concernés.
- Catégories professionnelles concernées.
- Nombre de jour réalisé par semaine et par mois par salarié.

Rép.Direction : « Les éléments sont en cours d'élaboration, ils vous seront communiqués dans les prochains jours. »

Evacuation des déchets liquides :

A ce jour, les cuves de stockage de déchets liquides sont pleines ainsi qu'un nombre important de cuves IBC ne peuvent être vidées. Nous vous demandons de nous présenter le budget 2026 pour l'évacuation complète des déchets liquides ainsi que le traitement de ces derniers.

Rép.Direction : « L'ensemble des déchets vont être traités sur l'année avec un budget de 572 000€. Le coût actuel de l'évacuation des déchets liquides présents dans l'entreprise est de 100 000€. »

Participation aux bénéfices :

Nous vous demandons de nous présenter les éléments pris en compte par la direction pour atteindre le maximum de la participation aux bénéfices de 306,49 €.

Rép.Direction : « Tous les salariés qui ont été présents durant toute l'année 2025 (aucune maladie) et qui n'ont pas eu 306,49€ doivent contacter le service RH.

Madame la directrice des ressources humaines : 0615216390. »

Promo/développement :

Nous vous demandons de nous présenter un bilan. Nombre de salariés concernés et montant moyen, mini, maxi.

Rép.Direction : « 87 salariés sont concernés. Le montant mini est de 40€, moyen 47€ et maxi de 99€. »

Entretien disciplinaire :

Nous vous demandons de nous fournir le nombre d'entretien disciplinaire sur l'année 2025 et 2026.

Rép.Direction : « en 2025, il y a eu 28 entretiens disciplinaires et 19 en 2026. »

Indemnité repas :

Nous vous demandons de verser l'indemnité de repas pour les salariés dont la pause repas est effectuée pendant la fermeture du restaurant d'entreprise.

Rép.Direction : « Pour recevoir cette indemnité, les salariés doivent cocher plusieurs conditions cumulatives mais à savoir que s'il n'y a pas de note RH, la prime a déjà été donnée. »

Pour la CGT, cette prime est versée dès lors que le self est fermé et que le salarié doit se restaurer dans l'entreprise du lundi au dimanche.